



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis que, fin mars 2003, le maire de Valréas a annoncé sa volonté de faciliter l'implantation d'un centre de tri, de broyage et de prétraitement des déchets d'une capacité de 105 000 t/an associée à celle d'un centre d'enfouissement et de bio traitement, nous n'avons eu de cesse de nous opposer, légalement, à ce projet hors du sens commun.

Depuis le 4 avril, l'Association de Défense du Patrimoine et de la qualité de vie de l'Enclave des papes et des pays de Grignan (ADPEG), rassemble les citoyens de tous bords, de toutes professions et activités, d'endroits divers, autour d'une même idée : pas question de nous laisser imposer dans l'urgence un projet démesuré aux conséquences néfastes pour l'avenir de toute la région. Il représente des risques pour l'eau et la santé de tous. Il porterait atteinte à l'image des produits de la région. Il porterait un coup fatal à l'activité touristique

Depuis 8 mois, nous avons présenté à tous les stades du dossier, une opposition ferme mais constructive reconnue de tous, même des commissaires enquêteurs lors de l'enquête publique. Dépliants d'information, manifestations, réunions publiques, pétitions **mais aussi** étude approfondie des dossiers, rédaction d'un document soumis à l'enquête publique, contacts avec les multiples services de l'Etat, courriers et rencontres avec les collectivités territoriales, avec les élus de tous horizons à tous les niveaux de responsabilités, concertation avec les organismes professionnels, les conseils municipaux des communes voisines et le Comité de Défense du Terroir de Valréas (CDTV) .

Depuis le début nous avons affirmé notre détermination d'aller jusqu'au bout de ce qui est légalement possible pour empêcher que ce projet ne voie le jour.

Malgré les avis défavorables et oppositions de la région Rhône Alpes et de la région PACA, du Conseil général de la Drôme et du Conseil général du Vaucluse, des 14 maires du canton de Grignan, de la commune de Grillon, de députés et sénateurs du Vaucluse et de la Drôme.

Malgré le refus des organisations professionnelles telles que le Syndicat général des Côtes du Rhône, la FDSEA, l'INAO, les Offices du Tourisme ... ;

Malgré l'opposition des 8000 pétitionnaires, des 4000 manifestants, des 1200 participants à l'enquête publique, malgré la mobilisation générale de tous les secteurs

d'activité, le conseil municipal de Valréas a affirmé sa volonté de voter la modification d'urgence du Plan d'Occupation des Sols, permettant à Delta Déchets de s'implanter une fois levées les réserves émises par l'arrêté préfectoral.

Le dossier va être confié à un cabinet d'avocats spécialisé. Cette démarche et celles qui suivront ont un coût : 30 000 à 35 000 € environ.

L'A.D.P.E.G est convaincue, qu'en l'état, le dossier de la mairie de Valréas et de Delta Déchets ne passera pas le cap du tribunal administratif, mais elle a besoin de vous. Elle lance une **souscription** et espère votre participation active afin que tous ensemble, nous permettions que demain l'Enclave des Papes et la Drôme Provençale restent parmi les fleurons du sud-est de la France.



Pour l'ADPEG, le président :
Emmanuel Bouchard

Un compte bancaire réservé à la souscription a été ouvert par l'ADPEG auprès du Crédit Agricole Alpes-Provence à Valréas :

- souscription par chèque à l'ordre de : Souscription ADPEG - chez David Roussin (trésorier) - Quartier Font-Aurelle - 84600 Valréas.

- souscription par virement : RIB : 11306 0084 24134937000 92.

Pour toute souscription, un reçu vous sera automatiquement envoyé par retour de courrier.

Pour les dirigeants d'entreprise, une "déduction" fiscale sous forme de charge est possible si les intérêts de votre entreprise sont ou risquent d'être atteints par le projet de Delta-Déchets (toute entreprise vivant des produits de l'agriculture, du tourisme, directement ou indirectement). Prenez contact avec votre cabinet comptable pour le vérifier.

Dans le cas où la totalité de la souscription ne serait pas utilisée, un remboursement serait effectué au pro-rata des sommes versées.